

Bureau Communautaire du 30 OCTOBRE 2018

PROCES VERBAL DE CARENCE

L'an deux mil dix-huit et le trente octobre à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Des Savanes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la CCDS, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la CCDS.

Le Président procède à l'ouverture de la séance puis à l'appel nominal des membres.

Etaient présents :

MR : François RINGUET,

Absents excusés :

Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE,

Mme : Emilie VENTURA-CLET,

Absents :

MR: Christian PITTA, Denis BURLLOT, Gilles DUFAIL, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILLIAM

Mmes : Vanessa BOIS-BLANC, France CLET-COURAT,

Monsieur François RINGUET, Président de séance, constate que seuls deux conseillers communautaires sont présents alors que le quorum est fixé à 6.

Il décide l'ajournement de la séance.

La séance est levée à 18h00.

Fait à Kourou, le 30 octobre 2018



Le Président,


François RINGUET

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 15 novembre 2018 16:55
À: tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Ghislaine STANISLAS
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20181115-16542.xml; 973-200027548-20181030-02_PV_BR_2018-AU-1-2_16698.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-11-15

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 02_PV_BR_2018

Objet acte: Procès-verbal de carence de la séance du Bureau Communautaire du 30 octobre 2018

Nature de l'acte: Autres

Matière: 5.2-Fonctionnement des assemblees

Identifiant Acte: 973-200027548-20181030-02_PV_BR_2018-AU
